



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 20 décembre 2013 à 16 heures, le conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni au SDIS sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Anglars.

### Membres ayant voix délibérative

Nombre de membres en exercice : 22.

Membres présents : Madame Monique Aliès, Messieurs Jean-Claude Anglars, Eric Bula, Eric Cantournet, Michel Costes, Jean-Claude Fontanier, Jean-Louis Grimal, Fernand Nicolau, Alain Pichon, Serges Roques, Jean-Louis Roussel, Claude Salles.

Membres absents ou excusés : Mesdames Simone Anglade, Annie Bel, Sylvie Lopez, Messieurs André At, René Bru, Bertrand Cavalerie, Jean-Louis Denoit, Alain Fauconnier, Jean-François Galliard, René Lavastrou.

### Membres ayant voix consultative

Membres présents : Messieurs Stéphane Alleguede, Eric Flores directeur départemental, Michel Galtier, Alain Garibal, Patrice Jouet président de l'union départementale des sapeurs-pompiers, Docteur Patrick Maviel représentant le médecin-chef, Benoit Tomczak

Membres absents ou excusés : Madame Marie-Pierre Arènes payeur départemental.

Membre de droit : Madame le Préfet représenté par Monsieur Richard Mir.

Date de convocation : 2 décembre 2013.

## 4 – CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES

Vu le rapport n° 6.

Considérant qu'il appartient au conseil d'administration conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Vu l'avis favorable de la commission administrative paritaire du 27 mars 2013 et du 20 décembre 2013.

Vu l'avis favorable du comité technique paritaire du 31 mai 2013.

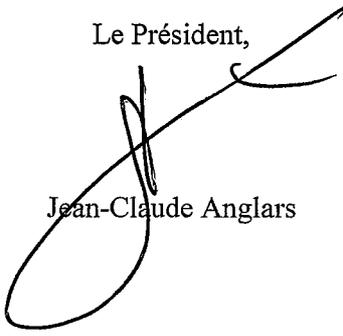
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration :

- ✓ décide la suppression d'1 poste d'adjoint administratif de 2° classe au 1<sup>er</sup> janvier 2013 comme suite à la nomination d'un agent au grade d'adjoint administratif de 1° classe à cette date.

- ✓ décide les créations de postes à temps complet suivants :
  - 5 postes de sergent, 3 à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2013 et 2 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014
  - 1 poste d'adjoint technique principal de 2<sup>o</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2014 (sous réserve de l'avis favorable de la commission administrative paritaire compétente).
  - 1 poste de technicien à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 (sous réserve de l'avis favorable de la commission administrative paritaire compétente).
  - 1 poste de technicien principal de 1<sup>o</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014 (sous réserve de l'avis favorable de la commission administrative paritaire compétente).
  - 1 poste d'attaché principal à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2014 (sous réserve de l'avis favorable de la commission administrative paritaire compétente).

Fait à Rodez, le **16 JAN. 2014**

Le Président,

  
Jean-Claude Anglars